

RCS : ALENCON Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 70008 Numéro SIREN : 347 220 089 Nom ou dénomination : ARGENTAN DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2020 sous le numéro de dépôt 3060

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ALENCON

81 RUE DU GUE DE SORRE
61000 ALENCON
INFOGREFFE 0 899 70 22 22
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 02.33.26.17.55

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET VILAINE ET ASSOCIES
6 AVENUE JACQUES CARTIER
BP 30123
44817 ST HERBLAIN CEDEX

V/REF :
N/REF : 72 B 70008 / 2020-B-3060

Le greffier du tribunal de commerce d'Alençon certifie qu'il a reçu le 05/10/2020,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/03/2020.

Concernant la société

ARGENTAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
21-23 rue Pierre Bérégovoy
61200 Argentan

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-3060 le 05/10/2020

R.C.S. ALENCON 347 220 089 (72 B 70008)

Fait à ALENCON le 05/10/2020,
LE GREFFIER





Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

ARGENTAN DISTRIBUTION

21-23 Rue Pierre Beregovoy
61200 - ARGENTAN

S.A.S. au capital de 500 000 €
R.C.S. Alençon 347 220 089

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Avril 2019 au 31 Mars 2020

Comptes certifiés conformes



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 06/02/2020, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. ARGENTAN DISTRIBUTION** relatifs à l'exercice du **1^{er} Avril 2019 au 31 Mars 2020**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	19 359 398 €
■ Chiffre d'affaires	67 659 441 €
■ Bénéfice net comptable	1 151 719 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 10/07/2020

Fabienne LHOMMELET

Christian PALVADEAU



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/03/20 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/19 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	33 317 424	22 620 884	10 696 540	11 197 498
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1 584 494	83 743	1 500 750	1 504 630
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	86 730	83 743	2 986	6 866
FONDS COMMERCIAL (1)	857 790		857 790	857 790
IMMOBILISATIONS DIVERSES	639 973		639 973	639 973
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 763 006	22 537 140	5 225 866	5 747 873
TERRAINS	988 686	427 377	561 309	549 982
CONSTRUCTIONS	21 055 583	17 225 185	3 830 397	4 303 871
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 408 956	4 675 876	733 079	830 951
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	246 736	208 700	38 036	2 822
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	63 043		63 043	60 244
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	3 969 923		3 969 923	3 944 994
PARTICIPATIONS	1 471 000		1 471 000	1 471 000
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	613 822		613 822	597 105
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 421 641		1 421 641	1 415 369
PRETS	455 836		455 836	453 896
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	7 622		7 622	7 622
ACTIF CIRCULANT	8 681 119	18 261	8 662 858	9 625 968
STOCKS ET EN-COURS	5 835 761		5 835 761	5 676 643
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	10 420		10 420	11 566
MARCHANDISES	5 825 341		5 825 341	5 665 077
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	4 826		4 826	20 572
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 856 000	18 261	1 837 739	2 422 467
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	125 157	18 261	106 896	502 165
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 730 843		1 730 843	1 920 302
CREANCES DIVERSES (3)	678 559		678 559	1 144 019
DISPONIBILITES	160 713		160 713	256 305
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	145 257		145 257	105 958
TOTAL GENERAL	41 998 544	22 639 145	19 359 398	20 823 467
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			12 429	16 995
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF		Clôture au 31/03/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES		4 359 693	5 247 973
CAPITAL		500 000	500 000
RESERVES		2 707 973	3 551 012
RESERVE LEGALE		50 000	50 000
AUTRES RESERVES		2 657 973	3 501 012
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 151 719	1 196 960
RAPPEL CAPITAUX PROPRES		4 359 693	5 247 973
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		336 683	265 152
PROVISIONS POUR RISQUES		336 683	265 152
DETTES (1)		14 663 022	15 310 341
DETTES FINANCIERES (2)		7 196 792	7 033 830
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)		5 845 929	5 931 088
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		1 350 862	1 102 741
DETTES D'EXPLOITATION		7 353 088	8 050 231
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		4 539 441	5 136 226
DETTES FISCALES ET SOCIALES		2 716 165	2 807 985
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		97 481	106 020
DETTES DIVERSES		113 142	226 280
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		40 249	142 923
AUTRES DETTES DIVERSES		72 892	83 356
TOTAL GENERAL		19 359 398	20 823 467
(1) Dont à plus d'un an		4 576 919	4 733 401
Dont à moins d'un an		10 086 103	10 576 940
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		826 554	736 091



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/19 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	68 086 195	67 728 645
VENTES DE MARCHANDISES	66 762 007	66 351 587
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	18 041	38 377
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	879 392	885 532
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	67 659 441	67 275 497
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 322	18 714
REPRISES SUR PROVISIONS	148 756	18 068
TRANSFERTS DE CHARGES	85 581	211 897
AUTRES PRODUITS	184 093	204 468
CHARGES D'EXPLOITATION	66 029 333	65 978 836
ACHATS DE MARCHANDISES	51 584 601	51 823 215
VARIATION DES STOCKS	(160 264)	(256 943)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	26 052	59 853
VARIATION DES STOCKS	1 146	1 201
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 045 511	4 831 277
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 112 862	1 114 610
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 649 844	5 505 879
CHARGES SOCIALES	1 599 764	1 658 622
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 011 303	1 052 437
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	13 594	52 179
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	56 683	95 152
AUTRES CHARGES	88 233	41 350
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 056 862	1 749 809
PRODUITS FINANCIERS	91 933	82 896
PARTICIPATIONS	80 134	75 536
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	6 479	5 932
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	5 319	1 427
CHARGES FINANCIERES	102 855	109 379
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	102 855	109 379
RESULTAT FINANCIER	(10 922)	(26 483)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 045 939	1 723 325



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/19 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	70 836	261 778
SUR OPERATIONS DE GESTION	39 361	46 840
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 475	12 476
REPRISES SUR PROVISIONS	30 000	
TRANSFERTS DE CHARGES		202 461
CHARGES EXCEPTIONNELLES	147 749	36 637
SUR OPERATIONS DE GESTION	6 399	4 978
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 349	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	140 000	31 659
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(76 912)	225 141
PARTICIPATION DES SALARIES	415 738	409 178
IMPOTS SUR LES BENEFICES	401 570	342 328
Total des produits	68 248 965	68 073 320
Total des charges	67 097 245	66 876 359
BENEFICE NET COMPTABLE	1 151 719	1 196 960
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	71 613	71 319
Charges financières concernant les entreprises liées	6 658	8 886

A N N E X E

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La pandémie du Coronavirus Covid-19, déclarée le 12 mars 2020 par l'Organisation Mondiale de la Santé comme une urgence de santé publique de portée internationale et la période de confinement décrétée le 16 mars 2020, ne remettent pas en cause l'application des principes comptables fondamentaux dont la continuité d'exploitation de la société.

En revanche, la société a subi un impact sur son chiffre d'affaires avec notamment la fermeture des activités suivantes : espace culturel, et de la jardinerie à partir du 16 Mars 2020.

Les conséquences du Covid-19 n'entraînent cependant aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les comptes établis au 31/03/2020.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 24 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- | | | | |
|-----------------------------------|-------------|------------------------------------|------------|
| - Agencements des terrains : | 10 ans | - Matériel d'exploitation : | 5 à 10 ans |
| - Constructions : | 15 à 20 ans | - Matériel de transport : | 5 ans |
| - Agencements des constructions : | 6 à 15 ans | - Matériel et mobilier de bureau : | 3 à 10 ans |

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 500 euros.

Fonds commercial

*Fonds de commerce de Bricolage	678 805
*Fonds de commerce de Presse	178 985
	857 790

Mali technique

BRUT AMORTISSEMENT PROVISION NET

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :
absorption de la société FRANOLIAN le 15/11/2012.

Fonds commercial	639 973	639 973
Terrain	-	-
Construction	-	-
	639 973	639 973

Immobilisations

DEBUT EXERCICE AUGMENTATIONS DIMINUTIONS FIN EXERCICE

Immobilisations incorporelles	1 585 281	2 032	2 818	1 584 494
Immobilisations corporelles	27 380 012	484 733	101 739	27 763 007
Immobilisations financières - titres	2 886 370	6 272		2 892 642
Immobilisations financières - créances	1 058 624	23 223	4 566	1 077 282
	32 910 287	516 260	109 122	33 317 425

Amortissements

DEBUT EXERCICE AUGMENTATIONS DIMINUTIONS FIN EXERCICE

Immobilisations incorporelles	80 650	5 912	2 818	83 744
Immobilisations corporelles	21 632 139	1 005 391	100 390	22 537 140
	21 712 789	1 011 303 (*)	103 208	22 620 884

(*) Dont dotation :	
. linéaire	908 879
. dégressive	102 424
. exceptionnelle	

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	265 152	196 683	125 152	336 683
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	58 271	13 594	53 604	18 261
	323 423	210 277 (*)	178 756 (*)	354 944
(*) Dont :				
. exploitation		70 277	148 756	
. financier				
. exceptionnel		140 000	30 000	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 125 152
- montants repris parce que devenus sans objet : -

La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à :

- des litiges prud'homaux pour 140 000 €,
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 140 000 €,
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 56 683 €.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 077 282	12 430	1 064 852
Acomptes versés sur commandes	6 284	6 284	
Créances d'exploitation	1 854 543	1 854 543	
Créances diverses	678 560	678 560	
Charges constatées d'avance	145 258	145 258	
	3 761 926	2 697 074	1 064 852

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	832 081	832 081		
Emprunts bancaires (1)	5 013 849	1 121 870	3 162 532	729 447
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 350 863	874 912	475 951	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	7 353 088	7 144 098		208 990
Dettes diverses	113 142	113 142		
Produits constatés d'avance				
	14 663 023	10 086 103	3 638 483	938 437

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 3 390

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 1 050 000

(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 221 825

(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 781 258

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement Néant

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	52 497 798
- Drive	4 092 382
- Station-service	11 069 261
	<u>67 659 441</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	14
- Agents de maîtrise	14
- Employés	198
	<hr/> 226

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2018, qui s'élève à 285 474 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement et de formation.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	1 899	-
Subvention d'équilibre accordée à une filiale	4 500	-
Cession immobilisations corporelles	1 349	1 475
Litiges prud'homaux	140 000	30 000
Subvention économie d'énergie	-	37 900
Remboursement CARPA sur affaire commerciale	-	1 461
	<hr/> 147 749	<hr/> 70 836

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	208 990
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	206 748
	<hr/> 415 738

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 31% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère MARTHOLD.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	552 338
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-150 768
	401 570

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 31 %)	209 635
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	191 526

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 5 013 847€.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	200 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 336 887	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	600 000	600 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.20 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 30 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : 2018.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 830 600 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnité fin de carrière » souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/03/2020 s'élève à 160 000 €.

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ne prévoient pas le versement d'une gratification pour attribution de médailles d'honneur du travail. L'usage applicable dans l'entreprise est le versement d'une prime de 600 € pour 20 ans, 1 000 € pour 30 ans, 1 500 € pour 35 ans et 2 000 € pour 40 ans.

Entreprises liées	S.A.S. MARTHOLD	S.C.I. FELEO	S.C.I. DE LA PYRAMIDE	S.A.R.L. OILDIST
Participations	-	199 000	1 197 000	75 000
Créances rattachées à des participations	-	391 344	131 579	90 899
Créances diverses	66 807	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	781 258	-	-	-
Produits de participation	-	-	65 037	-
Autres produits financiers	-	4 912	1 115	572
Charges financières	6 658	-	-	-

Filiales & participations à plus de 50 %

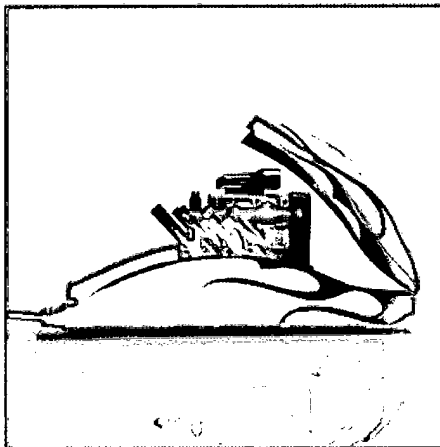
	S.C.I. FELEO 61 200 SEVIGNY R.C.S. ALENCON 791 799 711	S.C.I. DE LA PYRAMIDE 61 200 ARGENTAN R.C.S. ALENCON 429 445 455
Capital	2 000	6 100
Capitaux propres autres que le capital	-7 622	123 802
Quote-part du capital détenu	99.50%	99.80%
Valeur brute des titres détenus	199 000	1 197 000
Valeur nette des titres détenus	199 000	1 197 000
Prêts et avances consentis	391 344	131 579
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	102 500	67 166
Résultat du dernier exercice clos	9 149	65 283
Dividendes encaissés	-	65 037

Filiales & participations entre 10 & 50 %

	S.A.R.L. OILDIST 61 220 BRIOUZE R.C.S. ALENCON 449 617 117
Capital	375 000
Capitaux propres autres que le capital	-432 677
Quote-part du capital détenu	20.0%
Valeur brute des titres détenus	75 000
Valeur nette des titres détenus	75 000
Prêts et avances consentis	90 899
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	4 686 076
Résultat du dernier exercice clos	29 356
Dividendes encaissés	-

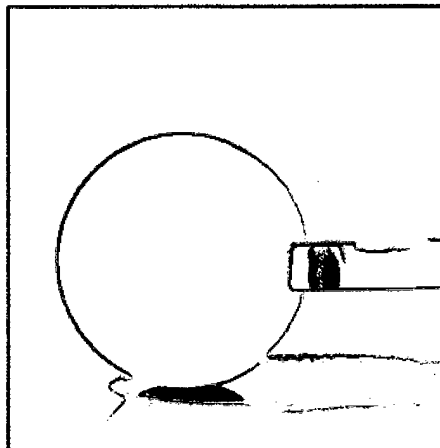
Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.



AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



SAS ARGENTAN DISTRIBUTION
347 220 089 RCS ALENCON
21-23 Rue Pierre BEREGOVY
61200 - ARGENTAN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

SAS « ARGENTAN DISTRIBUTION »
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2020

A l'Assemblée Générale de la société ARGENTAN DISTRIBUTION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « ARGENTAN DISTRIBUTION SAS » relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 2 juillet 2020, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La société constate, à la clôture de l'exercice, un stock net d'un montant de 5 835 761 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à :

- assister à l'inventaire physique,
- effectuer une revue analytique des stocks,
- vérifier l'application des méthodes de valorisation,
- contrôler les quantités et l'évaluation des stocks par sondages.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

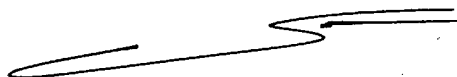
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Laval, le 9 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

ALTONEO AUDIT



Cédric TOMINE
Associé

BILAN

ACTIF	Clôture au 31/03/20 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/19 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	33 317 424	22 620 884	10 696 540	11 197 498
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	1 584 494	83 743	1 500 750	1 504 630
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	86 730	83 743	2 986	6 866
FONDS COMMERCIAL (1)	857 790		857 790	857 790
IMMOBILISATIONS DIVERSES	639 973		639 973	639 973
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 763 006	22 537 140	5 225 866	5 747 873
TERRAINS	988 686	427 377	561 309	549 982
CONSTRUCTIONS	21 055 583	17 225 185	3 830 397	4 303 871
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 408 956	4 675 876	733 079	830 951
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	246 736	208 700	38 036	2 822
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	63 043		63 043	60 244
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	3 969 923		3 969 923	3 944 994
PARTICIPATIONS	1 471 000		1 471 000	1 471 000
CREANCES RATTACH. A PARTICIPATIONS	613 822		613 822	597 105
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 421 641		1 421 641	1 415 369
PRETS	455 836		455 836	453 896
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	7 622		7 622	7 622
ACTIF CIRCULANT	8 681 119	18 261	8 662 858	9 625 968
STOCKS ET EN-COURS	5 835 761		5 835 761	5 676 643
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	10 420		10 420	11 566
MARCHANDISES	5 825 341		5 825 341	5 665 077
ACOMPTE VERSE SUR COMMANDES	4 826		4 826	20 572
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 856 000	18 261	1 837 739	2 422 467
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	125 157	18 261	106 896	502 165
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	1 730 843		1 730 843	1 920 302
CREANCES DIVERSES (3)	678 559		678 559	1 144 019
DISPONIBILITES	160 713		160 713	256 305
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	145 257		145 257	105 958
TOTAL GENERAL	41 998 544	22 639 145	19 359 398	20 823 467
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			12 429	16 995
(3) Dont à plus d'un an				

BILAN

PASSIF		Clôture au 31/03/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/19 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES		4 359 693	5 247 973
CAPITAL		500 000	500 000
RESERVES		2 707 973	3 551 012
RESERVE LEGALE		50 000	50 000
AUTRES RESERVES		2 657 973	3 501 012
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 151 719	1 196 960
RAPPEL CAPITAUX PROPRES		4 359 693	5 247 973
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		336 683	265 152
PROVISIONS POUR RISQUES		336 683	265 152
DETTES (1)		14 663 022	15 310 341
DETTES FINANCIERES (2)		7 196 792	7 033 830
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)		5 845 929	5 931 088
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		1 350 862	1 102 741
DETTES D'EXPLOITATION		7 353 088	8 050 231
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		4 539 441	5 136 226
DETTES FISCALES ET SOCIALES		2 716 165	2 807 985
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		97 481	106 020
DETTES DIVERSES		113 142	226 280
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		40 249	142 923
AUTRES DETTES DIVERSES		72 892	83 356
TOTAL GENERAL		19 359 398	20 823 467
(1) Dont à plus d'un an		4 576 919	4 733 401
Dont à moins d'un an		10 086 103	10 576 940
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		826 554	736 091

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/19 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	68 086 195	67 728 645
VENTES DE MARCHANDISES	66 762 007	66 351 587
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	18 041	38 377
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	879 392	885 532
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	67 659 441	67 275 497
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 322	18 714
REPRISES SUR PROVISIONS	148 756	18 068
TRANSFERTS DE CHARGES	85 581	211 897
AUTRES PRODUITS	184 093	204 468
CHARGES D'EXPLOITATION	66 029 333	65 978 836
ACHATS DE MARCHANDISES	51 584 601	51 823 215
VARIATION DES STOCKS	(160 264)	(256 943)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	26 052	59 853
VARIATION DES STOCKS	1 146	1 201
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 045 511	4 831 277
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 112 862	1 114 610
SALAIRES ET TRAITEMENTS	5 649 844	5 505 879
CHARGES SOCIALES	1 599 764	1 658 622
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 011 303	1 052 437
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	13 594	52 179
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	56 683	95 152
AUTRES CHARGES	88 233	41 350
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 056 862	1 749 809
PRODUITS FINANCIERS	91 933	82 896
PARTICIPATIONS	80 134	75 536
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	6 479	5 932
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	5 319	1 427
CHARGES FINANCIERES	102 855	109 379
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	102 855	109 379
RESULTAT FINANCIER	(10 922)	(26 483)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 045 939	1 723 325

COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/03/20 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/19 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	70 836	261 778
SUR OPERATIONS DE GESTION	39 361	46 840
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 475	12 476
REPRISES SUR PROVISIONS	30 000	
TRANSFERTS DE CHARGES		202 461
CHARGES EXCEPTIONNELLES	147 749	36 637
SUR OPERATIONS DE GESTION	6 399	4 978
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	1 349	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	140 000	31 659
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(76 912)	225 141
PARTICIPATION DES SALAIRES	415 738	409 178
IMPOTS SUR LES BENEFICES	401 570	342 328
Total des produits	68 248 965	68 073 320
Total des charges	67 097 245	66 876 359
BENEFICE NET COMPTABLE	1 151 719	1 196 960
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	71 613	71 319
Charges financières concernant les entreprises liées	6 658	8 886

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La pandémie du Coronavirus Covid-19, déclarée le 12 mars 2020 par l'Organisation Mondiale de la Santé comme une urgence de santé publique de portée internationale et la période de confinement décrétée le 16 mars 2020, ne remettent pas en cause l'application des principes comptables fondamentaux dont la continuité d'exploitation de la société.

En revanche, la société a subi un impact sur son chiffre d'affaires avec notamment la fermeture des activités suivantes : espace culturel, et de la jardinerie à partir du 16 Mars 2020.

Les conséquences du Covid-19 n'entraînent cependant aucune correction de la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les comptes établis au 31/03/2020.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-07, le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 12 à 24 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- | | | | |
|-----------------------------------|-------------|------------------------------------|------------|
| - Agencements des terrains : | 10 ans | - Matériel d'exploitation : | 5 à 10 ans |
| - Constructions : | 15 à 20 ans | - Matériel de transport : | 5 ans |
| - Agencements des constructions : | 6 à 15 ans | - Matériel et mobilier de bureau : | 3 à 10 ans |

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 1 000 actions de 500 euros.

Fonds commercial

*Fonds de commerce de Bricolage	678 805
*Fonds de commerce de Presse	178 985
	857 790

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, le mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :
absorption de la société FRANOLIAN le 15/11/2012.

	BRUT	AMORTISSEMENT	PROVISION	NET
Fonds commercial	639 973			639 973
Terrain	-			-
Construction	-			-
	639 973			639 973

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	1 585 281	2 032	2 818	1 584 494
Immobilisations corporelles	27 380 012	484 733	101 739	27 763 007
Immobilisations financières - titres	2 886 370	6 272		2 892 642
Immobilisations financières - créances	1 058 624	23 223	4 566	1 077 282
	32 910 287	516 260	109 122	33 317 425

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	80 650	5 912	2 818	83 744
Immobilisations corporelles	21 632 139	1 005 391	100 390	22 537 140
	21 712 789	1 011 303 (*)	103 208	22 620 884

(*) Dont dotation :	
. linéaire	908 879
. dégressive	102 424
. exceptionnelle	

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	265 152	196 683	125 152	336 683
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	58 271	13 594	53 604	18 261
	323 423	210 277 (*)	178 756 (*)	354 944
(*) Dont :				
. exploitation		70 277	148 756	
. financier				
. exceptionnel		140 000	30 000	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	125 152
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

La dotation aux provisions pour risques et charges correspond à :

- des litiges prud'homaux pour 140 000 €,
- un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 140 000 €,
- des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 56 683 €.

Biens pris en crédit-bail **Néant**

Créances : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 077 282	12 430	1 064 852
Acomptes versés sur commandes	6 284	6 284	
Créances d'exploitation	1 854 543	1 854 543	
Créances diverses	678 560	678 560	
Charges constatées d'avance	145 258	145 258	
	3 761 926	2 697 074	1 064 852

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	832 081	832 081		
Emprunts bancaires (1)	5 013 849	1 121 870	3 162 532	729 447
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 350 863	874 912	475 951	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	7 353 088	7 144 098		208 990
Dettes diverses	113 142	113 142		
Produits constatés d'avance				
	14 663 023	10 086 103	3 638 483	938 437

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	3 390
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	1 050 000
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	1 221 825
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	781 258

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement	Néant
--	--------------

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	52 497 798
- Drive	4 092 382
- Station-service	11 069 261
	<u>67 659 441</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	14
- Agents de maîtrise	14
- Employés	198
	<hr/> 226

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2018, qui s'élève à 285 474 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement et de formation.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le CICE a été supprimé et remplacé par une réduction de 6 points des charges sociales (assurance maladie) sur les salaires inférieurs à 2.5 fois le SMIC.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	1 899	-
Subvention d'équilibre accordée à une filiale	4 500	-
Cession immobilisations corporelles	1 349	1 475
Litiges prud'homaux	140 000	30 000
Subvention économie d'énergie	-	37 900
Remboursement CARPA sur affaire commerciale	-	1 461
	<hr/> 147 749	<hr/> 70 836

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	208 990
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	206 748
	<hr/> 415 738

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun de 28% pour la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 000 € et au taux de 31% au-delà de cette limite, cette charge d'impôt étant diminuée d'éventuels crédits d'impôts.

Intégration fiscale

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère MARTHOLD.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	552 338
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-150 768
	401 570

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 31 %)	209 635
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 28 %)	191 526

AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce) à hauteur de 5 013 847€.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	200 000	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	1 336 887	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	600 000	600 000
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 1.50 % (*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.20 % (*) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 30 %) ;
- critère de turn-over du personnel : faible ;
- table de mortalité : 2018.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 830 600 €

Les engagements sont partiellement couverts par un contrat « indemnité fin de carrière » souscrit auprès d'un organisme extérieur dont le montant au 31/03/2020 s'élève à 160 000 €.

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ne prévoient pas le versement d'une gratification pour attribution de médailles d'honneur du travail. L'usage applicable dans l'entreprise est le versement d'une prime de 600 € pour 20 ans, 1 000 € pour 30 ans, 1 500 € pour 35 ans et 2 000 € pour 40 ans.

Entreprises liées

	S.A.S. MARTHOLD	S.C.I. FELEO	S.C.I. DE LA PYRAMIDE	S.A.R.L. OILDIST
Participations	-	199 000	1 197 000	75 000
Créances rattachées à des participations	-	391 344	131 579	90 899
Créances diverses	66 807	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	781 258	-	-	-
Produits de participation	-	-	65 037	-
Autres produits financiers	-	4 912	1 115	572
Charges financières	6 658	-	-	-

Filiales & participations à plus de 50 %

S.C.I. FELEO
61 200 SEVIGNY
R.C.S. ALENCON 791 799 711

S.C.I. DE LA PYRAMIDE
61 200 ARGENTAN
R.C.S. ALENCON 429 445 455

Capital	2 000	6 100
Capitaux propres autres que le capital	-7 622	123 802
Quote-part du capital détenu	99.50%	99.80%
Valeur brute des titres détenus	199 000	1 197 000
Valeur nette des titres détenus	199 000	1 197 000
Prêts et avances consentis	391 344	131 579
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	102 500	67 166
Résultat du dernier exercice clos	9 149	65 283
Dividendes encaissés	-	65 037

Filiales & participations entre 10 & 50 %

S.A.R.L. OILDIST
61 220 BRIOUZE
R.C.S. ALENCON 449 617 117

Capital	375 000
Capitaux propres autres que le capital	-432 677
Quote-part du capital détenu	20.0%
Valeur brute des titres détenus	75 000
Valeur nette des titres détenus	75 000
Prêts et avances consentis	90 899
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	4 686 076
Résultat du dernier exercice clos	29 356
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

ARGENTAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 21/23 Rue Pierre Bérégovoy
61200 ARGENTAN
347 220 089 RCS ALENCON

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 24 SEPTEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à 1 151 719,82 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 151 719,82 euros

Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « Autres Réserves » 250 280,18 euros
Lequel compte se trouve ainsi ramené à 2 407 693,01 euros.

A titre de dividendes 1 402 000,00 euros
Soit 1 402 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2 804 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 399 196 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/03/2017	1 380 000 €	1 000	2 760 €	1 377 240 €
31/03/2018	1 430 000 €	1 000	2 860 €	1 427 140 €
31/03/2019	2 040 000 €	1 000	4 080 €	2 035 920 €

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 24 septembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. ANDREU Franck

